
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Pêches et Océans Canada, Garde côtière, Région du Québec</i>	22 mai 2003	2 pages.
2. <i>Ministère du Développement économique et régional, Direction régionale de Baie-Comeau</i>	14 octobre 2003	1 page.
3. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord</i>	22 octobre 2003.	1 page.
4. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord</i>	23 octobre 2003	2 pages.
5. <i>Tourisme Québec, Direction régionale de Québec</i>	27 octobre 2003	1 page.
6. <i>Pêches et Océans Canada, Garde côtière, Région du Québec</i>	12 novembre 2003	1 page.
7. <i>Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Direction régionale de la Côte-Nord</i>	14 novembre 2003	1 page.
8. <i>Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique</i>	17 novembre 1003	2 pages.
9. <i>Pêches et Océans Canada, Océans et environnement, Région du Québec</i>	18 novembre 2003	3 pages.
10. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	1 ^{er} décembre 2003	1 page.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
Région du Québec
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Québec Region
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program

Classif. sécurité / Security

Le 22 mai, 2003

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7



Votre réf./Your ref.

Notre réf./Our ref.
8200-92-4495

Objet: Directive « Programme décennal de dragage des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles » (3211-02-216), circonscription de Manicouagan, province de Québec.

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 16 avril 2003 au sujet de l'ouvrage mentionné en rubrique et plus précisément décrit dans l'Avis de projet, Direction des évaluations environnementales.

Compte tenu des informations fournies et des conditions actuelles de navigation qui prévalent à l'emplacement de l'ouvrage décrit, le Ministre des Pêches et Océans du Canada est d'avis que celui-ci ne gêne pas sérieusement la navigation si le dragage est maintenu conformément à ces plans et emplacements.

Aussi, en ce qui concerne le balisage du site de rejet en mer et compte tenu de la technologie de positionnement par GPS, il ne sera pas nécessaire d'installer des bouées pour localiser ce site. Vous devrez nous informer par contre de la période des travaux et nous confirmer la position de ce site en vue d'émettre un Avis à la navigation.

Également la déclaration d'exemption émise le 30 septembre 1985 pour du dragage d'entretien annuel avec déversement du matériel au même endroit est toujours valide.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 5(2) de la Loi sur la Protection des eaux navigables, l'ouvrage décrit ci-dessus ne requiert pas l'approbation du Ministre des Pêches et des Océans prévue au paragraphe 5(1) de ladite loi.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de nous informer de tout changement ou toute modification apportés à votre ouvrage ainsi qu'à son emplacement. Il est aussi de votre responsabilité de vous assurer que votre projet respecte toute autre législation fédérale, provinciale ou municipale.

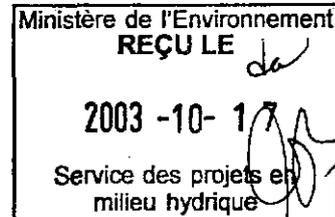
Veillez agréer, Monsieur , l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Yves Bouchard
Agent

c.c. Daniel Hardy, Gestion de l'habitat du poisson
Martin St-Gelais, GP, Côte-Nord
Pierre Blackburn, Compagnie minière IOC, Sept-Îles
Serge Pilote, Ministère de l'Environnement Québec
Mario Heppell, Groupe conseil GENIVAR, Baie-Comeau

Baie-Comeau, le 14 octobre 2003



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations
portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Iles

Monsieur,

Nous avons bien reçu et pris connaissance de l'étude d'impact concernant le dossier en objet ayant été adressée à monsieur Jean-Guy Tremblay le 6 octobre dernier.

Dans un premier temps, permettez-moi de vous informer que M. Jean-Guy Tremblay poursuit sa carrière au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Aucun remplaçant n'a été désigné pour le moment.

Par ailleurs, il apparaît que la direction régionale Côte-Nord du ministère du Développement économique et régional ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour juger de la recevabilité de l'étude d'impact soumise.

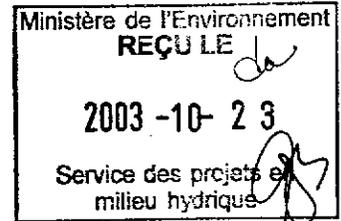
En espérant le tout conforme, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.


Daniel Tremblay
Agent de recherche

Direction régionale
625, boul. Lafleche, bureau RC. 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 589-4345
Télécopieur : (418) 295-4199
Courriel : cote-nord@mreg.gouv.qc.ca

Le 22 octobre 2003

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart – 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires
de la compagnie minière IOC à Sept-Îles**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande reçue le 7 octobre 2003 concernant le projet mentionné ci-dessus, nous avons pris connaissance du rapport d'étude d'impact sur l'environnement déposé par le Groupe conseil Génivar.

Nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler concernant la recevabilité de ce rapport.

Compte tenu des travaux projetés et de leur localisation, il ne nous apparaît pas pertinent d'être associés à l'étape ultérieure d'analyse de l'acceptabilité du projet. En effet, nous n'avons pas la compétence pour juger des impacts des travaux sur la faune marine de la baie de Sept-Îles. Ces questions relèvent davantage du ministère des Pêches et des Océans du Canada.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

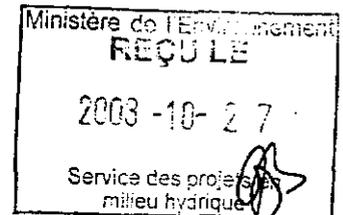
Le directeur,

Handwritten signature of Mario St-Pierre in cursive.

Mario St-Pierre

MSP/NB/dc

Le 23 octobre 2003



Monsieur Gilles Brunet

Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
675, boulevard René-Levesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la
compagnie minière IOC à Sept-Iles (3211-02-216)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons nos commentaires sur le projet mentionné ci-dessus.

À l'analyse du dossier, nous comprenons qu'il n'y a pas de risques technologiques majeurs auxquels la population pourrait être exposée (déversement de matières dangereuses, incendies, explosions, etc.).

En effet, selon le promoteur, l'analyse des impacts démontre que le projet ne comporte aucun effet négatif important sur le milieu, que la navigation (plaisanciers, touristes, pêcheurs) dans le secteur à l'étude est relativement limitée et que, malgré un léger alourdissement du trafic maritime, l'horaire de travail des campagnes de dragage sera ajusté pour éviter ce genre de conflit. Nous comprenons donc que tout sera mis en œuvre pour atténuer les risques de collisions ou d'incident dus à la présence et aux opérations de la barge. Enfin, concernant la population locale, seul un faible impact sur le climat sonore est mentionné.

Nous concluons donc que le projet tel que présenté ne comporte aucun risque potentiel pour la population et la sécurité publique en général. Toutefois, nous aimerions obtenir plus d'information sur les deux questions suivantes :

- 1) *Est-ce que les opérations de dragage entraîneront un entreposage important de matières dangereuses et si oui, décrire les impacts potentiels auxquels la population pourrait être exposée?*

.../2

- 2) *Le promoteur parle dans son étude de possibilités de fuites accidentelles de produits pétroliers susceptibles de contaminer l'eau. Est-ce que la contamination de l'eau pourrait avoir des impacts sur des sources d'alimentation en eau tels que des puits privés et autres ouvrages de captage d'eau souterraine et le cas échéant, est-ce que le promoteur a prévu un programme de compensation?*

Enfin, même s'il n'est pas prévu à la directive du ministère de l'Environnement qu'un plan préliminaire de mesures d'urgence soit inclus à l'étude d'impact, le promoteur mentionne brièvement les procédures d'alerte, la formation et l'information donnée aux employés et précise que le plan d'urgence de l'entrepreneur sera intégré au *plan d'urgence général d'IOC*. À notre avis, ce dernier devrait être disponible pour consultation puisqu'il contient des informations pertinentes à notre analyse.

Outre les informations complémentaires que nous aimerions obtenir, nous vous informons qu'en regard de notre champ de compétences, dans l'ensemble, les éléments requis à la directive ont été traités de façon satisfaisante. Au besoin, vous pouvez communiquer avec Mme Martine Lapierre, conseillère en sécurité civile au bureau de Baie-Comeau, au numéro (418) 295-4904.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur régional,



Réal Delisle

RD/ML/np



Québec, le 27 octobre 2003

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets
en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires
de la compagnie minière IOC à Sept-Îles
N/Dossier : 3211-02-216**

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 octobre dernier relativement au dossier cité en
rubrique et je vous avise que Tourisme Québec n'a aucun commentaire à formuler
sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Diguer
Directeur de l'intervention régionale

FD/ad

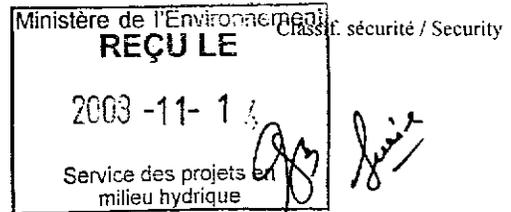


Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
Région du Québec
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Québec Région
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program



Le 12 novembre, 2003

Votre réf./Your ref.
3211-02-216

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf./Our ref.
8200-92-4495

Objet: Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles, province de Québec.

Monsieur,

La présente se réfère à votre lettre du 6 octobre relative au sujet en rubrique.

Conséquemment, veuillez considérer qu'il n'est pas requis pour ce dossier que l'on soit consulté ultérieurement dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Également, la déclaration d'exemption émise le 30 septembre 1985 pour du dragage d'entretien annuel avec déversement en mer au même endroit est toujours en vigueur.

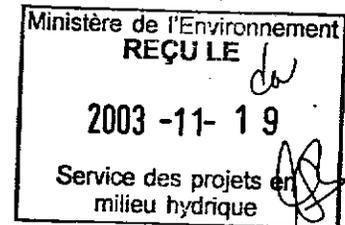
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves Bouchard
Agent, Protection des eaux navigables LPEN

JYB/jyb



Direction régionale de la Côte-Nord



Baie-Comeau, le 14 novembre 2003

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles

V/Dossier : 3211-02-216

N/Dossier : 6702-971-085

Monsieur,

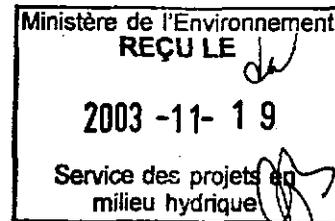
Une lecture attentive de la version provisoire de l'étude d'impact concernant ce projet nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable.

Cependant, nous aimerions que le promoteur précise quelles sont les affectations du territoire prévues par les autorités municipales dans le secteur à l'étude et ce, pour les différentes échelles de planification (schéma d'aménagement de la MRC et plan et règlements d'urbanisme de la ville).

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric Guillemette
Conseiller aux opérations régionales

EG/It



Québec, le 17 novembre 2003

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Suite à votre demande relativement à la recevabilité de l'étude d'impact concernant le « Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles » (3211-02-216), nous vous transmettons nos commentaires qui ont été rédigés en collaboration avec la Direction de santé publique de la Côte-Nord.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

MRB/lr

Som'
Albert Dandoy
Michèle Bélanger
Direction de la protection
de la santé publique



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

CÔTE-NORD

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le 10 novembre 2003

Madame Michèle Bélanger
Direction générale de la santé publique
Ministère de la santé et des services sociaux
1075 chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Programme de dragage d'entretien des installations de la
compagnie minière IOC à Sept-Îles**

Madame,

Je désire donner suite à votre lettre du 6 octobre dernier.

À votre demande, j'ai pris connaissance de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet mentionnée ci-dessus. Je désire vous informer que cette étude m'apparaît recevable d'un point de vue de santé publique.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

JFC/cd

Jacques-François Cartier
Conseiller santé et environnement



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Océans et environnement
Région du Québec

Oceans and environment
Quebec Region



18 novembre, 2003

Votre réf./Your ref.
3211-02-216

Notre réf./Our ref.
9520-002-35-055-2003

Mme Lucie Lesmerises
Ministère de l'environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles

Madame,

Le 6 octobre dernier, M. Gilles Brunet de votre service sollicitais la collaboration de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson (DGHP) de mon ministère dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact (ÉI) du projet cité en rubrique. Il me fait plaisir de vous faire part des nos commentaires et questions, lesquels sont regroupés selon les sections et les sous-sections de l'étude d'impact déposée par le promoteur.

1.6 Aménagements et projets connexes

La question de la valorisation des déblais de dragage est abordée succinctement dans cette section où il est mentionné que des intervenants du milieu ont proposé de les utiliser comme matériaux de recharge pour des plages situées à l'est de la pointe aux Basques. Cette alternative au rejet en eau libre a été rejetée sur la base de conclusions contenues à un rapport produit par la firme Roche sur la dynamique sédimentaire du secteur.

Q 1. Aux fins de l'évaluation environnementale, le rapport sur la dynamique sédimentaire du secteur préparée par la firme Roche doit être fourni.

.../2

- Q 2.** Outre l'usage des déblais de dragage comme matériau de rechargement de plage ou de stabilisation, quels pourrait être l'intérêt du point de vue biologique de l'usage de ceux-ci dans la reconstitution de plages, en particulier pour le capelan?
- Q 3.** Les caractéristiques des sédiments dragués (granulométrie, degré de contamination) sont-elles adéquates pour un usage à des fins d'aménagement faunique?
- Q 4.** Quelles seraient les contraintes techniques d'un tel usage?
- Q 5.** Quels seraient les bénéfices environnementaux d'une telle valorisation?

2.3.3.2 Capelan

Les informations dont dispose la DGHP font état de la présence de frayères à capelan dans la zone d'étude retenue par le promoteur. La première est située à environ 2,5 km au nord-ouest, face au centre-ville de Sept-Îles, et la seconde près de la Pointe du Poste.

- Q 6.** Ces frayères doivent être décrites et leurs caractéristiques présentées (frayère potentielle, confirmée, utilisation intermittente, etc.).

2.3.3.5 Autres espèces

L'ÉI mentionne : « Parmi les autres espèces mentionnées précédemment, leur présence dans le secteur est plutôt occasionnelle, voire fortuite. » Les prises des pêcheurs sportifs fréquentant les quais de la baie de Sept-Îles semblent indiquer une fréquentation significative de la zone d'étude par la plie rouge, la plie lisse, le chaboisseau, l'ogac et le maquereau bleu.

- Q 7.** Le promoteur doit documenter davantage la fréquentation dans le secteur d'étude et les fonctions biologiques accomplies par ces espèces.

2.3.5 Mammifères marins

- Q 8.** Étant donné l'attention particulière qu'il est nécessaire de porter aux mammifères marins, le promoteur doit préciser la fréquentation par ceux-ci des secteurs du Quai no.2, du bassin des Remorqueurs, de la pointe aux Basques et de la zone de rejet en eau libre.

2.4.6 Tourisme et loisir

- Q 9.** La mention sur la pêche récréative doit refléter davantage les connaissances disponibles sur ce sujet (voir en 2.3.3.5).

4.0 Analyse des impacts du projet

La grille de contrôle de la page 54 et la synthèse de l'évaluation des impacts résiduels de la page 59 indiquent l'absence d'impact ou d'interaction entre le transport des matériaux et la

faune ichthyenne et les mammifères marins de même qu'entre la présence des matériaux excavés au site de rejet et la faune benthique et la faune ichthyenne.

Q 10. L'ÉI doit traiter de ces éléments même en l'absence d'impact résiduel.

4.2.1.4 Faune ichthyenne

Q 11. Cette section doit traiter des effets du projet sur l'alimentation des espèces susceptibles de fréquenter les secteurs directement touchés par le dragage et le rejet en eau libre.

Q 12. L'analyse doit également traiter des effets possibles sur les frayères à capelan mentionnées à la question 6.

4.2.1.6 Mammifères marins

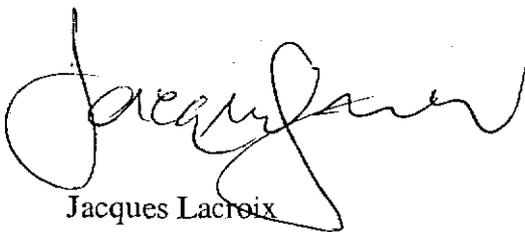
Q 13. Le promoteur doit présenter de façon détaillée les moyens qu'il compte prendre afin de déceler la présence de mammifères marins dans le rayon proposé de 1 km. De plus, il doit préciser l'efficacité des moyens retenus en période de noirceur et évaluer les risques de collision associés à la non-détection d'individus.

4.2.4 Présence des matériaux excavés au site de rejet

Q 14. Aux fins de l'évaluation environnementale, le rapport de suivi environnemental au site de rejet cité à la page 74 de l'ÉI doit être fourni.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant au soussigné au (418) 775-0774 ou par télécopieur au (418) 775-0658.

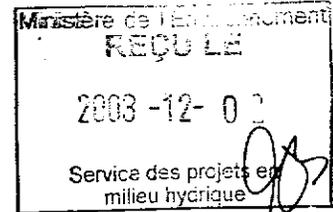
Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jacques Lacroix
Analyste, Protection de l'habitat et de l'environnement
Gestion de l'habitat du poisson

JL/jl

c.c. M. Jean Morisset, MPO



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 1^{er} décembre 2003

OBJET : Avis relatif au « Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la compagnie IOC à Sept-Îles »
V/R : 3211-02-216 - N/R : 57438 - 5145-04-18 (R/A-233)

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ne constituent pas une problématique dans le présent dossier. En effet, notre Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ne recense aucune mention d'intérêt pour le secteur à l'étude et juge le potentiel pour de telles espèces inexistant ou très faible.

Nous jugeons donc recevable l'étude et considérons le projet acceptable au regard de notre champ de compétence. Par conséquent, vous n'avez pas à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/oo

Édifice Marie-Guyart, boîte 21
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3907
Télécopieur : (418) 646-6169
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: leopold.gaudreau@menv.gouv.qc.ca

